Lettre d'informations-Avril 2024 INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe.

Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.



Nous contacter

Programmes des Formations 2024 et Webinaires 2024

Inscrivez-vous sans plus tarder!

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Règlementation

Cosmétiques

Règlement n°2024/858 dit « omnibus nano »

Le Règlement (UE) n°2024/858 de la Commission du 14 mars 2024 modifiant le Règlement (CE) n°1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des nanomatériaux Styrene/Acrylates copolymer, Sodium Styrene/Acrylates copolymer, Copper, Colloidal Copper, Hydroxyapatite, Gold, Colloidal Gold, Gold Thioethylamino Hyaluronic Acid, Acetyl heptapeptide-9 Colloidal gold, Platinum, Colloidal Platinum, Acetyl tetrapeptide-17 Colloidal Platinum et Colloidal Silver dans les produits cosmétiques a été publié et devra être appliqué:

- Le 1^{er} février 2025 pour la mise sur le marché
- Le 1^{er} novembre 2025 pour la mise à disposition (retrait du marché si nécessaire)

Règlement n°2024/996, dernier amendement du Règlement n°1223/2009

Le Règlement (UE) n°2024/996 de la Commission du 3 avril 2024 modifiant le Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne l'utilisation de la vitamine A et des substances Alpha-Arbutin et Arbutin et certaines substances ayant d'éventuelles propriétés perturbant le système endocrinien dans les produits cosmétiques, vient interdire, restreindre et modifier des substances déjà restreintes :

Substances	Motifs	Fin de mise à sur le marché	Fin de mise à disposition (retrait du marché).
4-Methylbenzylidene camphor	Interdiction	1 ^{er} mai 2025	1 ^{er} mai 2026
Genistein	Restriction	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} novembre 2025
Daidzein	Restriction	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} novembre 2025
Kojic acid	Restriction	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} novembre 2025
Arbutin	Restriction	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} novembre 2025
Alpha-arbutin	Restriction	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} novembre 2025
Retinol	Restriction	1 ^{er} novembre 2025	1 ^{er} mai 2027
Retinyl Acetate	Restriction	1 ^{er} novembre 2025	1 ^{er} mai 2027
Retinyl Palmitate	Restriction	1 ^{er} novembre 2025	1 ^{er} mai 2027
Triclocarban	Nouvelle restriction	31 décembre 2024	31 octobre 2025
Triclosan	Nouvelle restriction	31 décembre 2024	31 octobre 2025

En savoir plus?

<u>Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne</u> (1h)

<u>Réglementation européenne cosmétique</u> (7h): Formation à distance ou en présentiel mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.

Biocides - Mélanges dangereux

Décision d'exécution (UE) 2024/731 de la Commission du 28 février 2024 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'indoxacarbe en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 18, conformément au règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil La date d'expiration de l'approbation de l'indoxacarbe en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 18 est reportée au 31 décembre 2026, et ce en raison de la nécessité de l'ANSES d'évaluer des données relatives aux spécifications de référence et aux propriétés perturbant le système endocrinien.

En savoir plus?

Réglementation européenne des produits biocides (7h) : Formation à distance ou en présentiel jeudi 23 mai et mardi 28 mai (deux ½ journées)

Contactez-nous pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN.

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

Exposition aux ingrédients de parfumerie

Cette analyse détaillée de l'exposition globale montre que l'exposition aux ingrédients de parfumerie dans les produits de consommation est faible : plusieurs ordres de grandeur sont en dessous des seuils de préoccupation.

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits.

A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? (1h)

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

Formation accessible en replay

Microbiologie des produits cosmétiques (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques (1h)
- Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)
- Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Formulation-R&D

Les Alkylpolyglucosides (partie 1/2)

Les alkylpolyglucosides (APG) sont des tensioactifs non ioniques couramment utilisés dans les détergents et les produits d'hygiène corporelle. Ils présentent de nombreux avantages d'utilisation : facilement biodégradables, bon ratio rentabilité/efficacité, bonne tolérance cutanée, excellentes performances nettoyante et moussante ainsi qu'une très bonne compatibilité avec les autres catégories de tensioactifs ou substances usuellement utilisées dans ce type de produits. Les APG sont fabriqués à partir d'alcools gras (ayant une chaîne carbonée de C8 à C18) et de glucose.

Ces molécules sont obtenues grâce au maïs et aux huiles de palme ou de coco ce qui fait des APG des tensioactifs naturels issus de ressources renouvelables. La partie alcool gras donne les propriétés lipophiles à la molécule finale alors que le glucose apporte le caractère hydrophile. Ainsi, en jouant sur la longueur de la chaîne carbonée et sur le degré de polymérisation du glucose, il est possible de moduler les propriétés des APG (tension de surface, capacité à lutter contre la formation de résidus insolubles de savon de calcium¹, capacité détergente, pouvoir mouillant, propriétés moussantes).

Les principales différences de propriétés entre APG seront présentées dans notre prochaine lettre d'informations.

Pour en savoir plus?

Formulation des produits de maquillage (1h30)

Formulation des produits cosmétiques (3h30)

Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)

Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives - Optimisation de formules existantes - Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

¹ Lorsqu'un savon est utilisé en présence d'ions calcium présents dans les eaux calcaires, un sel de calcium (insoluble dans l'eau) va se former et va précipiter sous forme de dépôt blanc sur les parois/robinetteries des salles de bain.

Environnement

Greenwashing: comment les entreprises de l'UE peuvent valider leurs allégations écologiques ?

La directive européenne sur les allégations écologiques franchit l'obstacle du Parlement européen. Il a voté en faveur d'une directive forte sur les allégations écologiques, confirmant ainsi sa position avant les négociations sur le texte final et les élections européennes. Dans son état actuel, cette loi introduirait un cadre juridique qui changerait la donne pour éliminer l'écoblanchiment.

Textes de référence :

Directive (UE) 2024/825 du 28 février 2024 modifiant les directives 2005/29/CE et 2011/83/UE pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information (Directive PCD environnementales)

(PROJET) Directive on substantiation and communication of explicit environmental claims (Projet Directive Green Claims) qui va donc venir compléter concrètement les exigences, en créant notamment un cadre pour la vérification des allégations.

En savoir plus?

Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques (1h30)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Formations & Webinaires

Webinaires 2024 Formations 2024

Cosmétiques

Réglementation/BPF/Tests Europe

Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne (1h)

Réglementation européenne cosmétique (7h) Formation à distance ou en présentiel mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

Produits cosmétiques : allégations vs réglementation (1h)

<u>Allégations – Réglementation & Tests</u> Formation à distance (3h30)

Notification CPNP: déclarer votre produit en évitant les pièges (1h)

Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009 (1h)

Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à

<u>l'environnement : décryptage et cas pratiques</u> (1h30) replay

Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ? (1h)

Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP (1h)

Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? (1h)

Les essentiels des BPF cosmétiques (ISO 22716) et du bionettoyage (1h)

Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ? (1h)

Labels

Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants (1h) <u>Labels écologiques : Focus sur COSMOS</u> Formation à distance (2h)

Microbiologie

Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques (1h)

<u>Microbiologie des produits cosmétiques</u> Formation à distance (3h30) Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)

Formulation

Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)

Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)

Formulation des produits de maquillage (1h30)

Formulation des produits cosmétiques Formation à distance (3h30)

Réglementation internationale

Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE (1h30)

Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique (2h) mardi 08 octobre

Réglementation des produits cosmétiques en Israël (1h)

Règlementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud (2h30)

Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe (GSO) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

<u>Produits biocides : les exigences de la période transitoire</u> (1h) jeudi 30 mai <u>Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides</u> mardi 24 septembre (1h)

Réglementation européenne des produits biocides (7h) Formation à distance ou en présentiel jeudi 23 mai et mardi 28 mai (deux ½ journées)

Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)

<u>Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent</u> Formation à distance Mardi 19 mars (1h30)

<u>Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale</u> Formation à distance (5h)

<u>Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)</u>

Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ? (1h)

Notification PCN : à la découverte du portail européen (1h30) replay

Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à

l'environnement : décryptage et cas pratiques (1h30) replay

Le panorama des labels écologiques cosmétiques, détergents, désinfectants Replay

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

La réglementation des compléments alimentaires en Europe (1h)

<u>Réglementation européenne des compléments alimentaires</u> Formation à distance (6h)

<u>Formulation et réglementation des bougies parfumées</u> (1h)

Droit des marques

Comment protéger et défendre sa marque ? (1h)



Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau: 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob: +33 (0)6 767 192 67 Email: y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la <u>lettre d'informations</u> du 18/03.

FAQ du mois

Environnement

Dans le cadre de la directive PCD comment sont définies les allégations environnementales et les allégations environnementales génériques ?

Selon <u>Directive (UE) 2024/825</u> du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2024 modifiant les directives 2005/29/CE et 2011/83/UE pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information :

- Une <u>allégation environnementale</u> est « tout message ou toute déclaration non obligatoire en vertu du droit de l'Union ou du droit national, sous quelque forme que ce soit, notamment du texte, une image, une représentation graphique ou un symbole tels que un label, une marque, une dénomination sociale ou une dénomination de produit, dans le cadre d'une communication commerciale, et qui affirme ou suggère qu'un produit, une catégorie de produits, une marque ou un professionnel a une incidence positive ou nulle sur l'environnement, est moins préjudiciable pour l'environnement que d'autres produits, catégories de produits, marques ou professionnels, ou a amélioré son incidence environnementale au fil du temps ».
- Une <u>allégation environnementale générique</u> est « toute allégation environnementale formulée sous forme écrite ou orale, y compris dans les médias audiovisuels, qui ne fait pas partie d'un label de développement durable, et lorsque la spécification de l'allégation n'est pas fournie en des termes clairs et bien visibles sur le même support ».

En savoir plus?

<u>Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques</u> (1h30) replay

Quel est le lien entre IUCLID et PCN?

IUCLID est l'acronyme de « International Uniform ChemicaL Information Database ».

Il s'agit de l'outil informatique (application logicielle) permettant de gérer les données relatives aux produits chimiques. IUCLID est le format utilisé par les organismes de réglementation et par l'industrie chimique pour la mise en application réglementaire.

Le format de notification aux centres antipoison (PCN) est un sous-ensemble du format IUCLID et sert à préparer des informations sur les mélanges classés en fonction des dangers qu'ils présentent pour la santé ou de leurs dangers physiques, conformément à l'article 45 et à l'annexe VIII du règlement CLP.

En savoir plus?

Notification PCN: à la découverte du portail européen (1h30) replay

Retrouvez le détail de nos prestations :

- Prestations Europe
- Prestations International

<u>Contactez-nous</u> pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html

Rencontrez-nous!

- Mercredi 17 avril à Paris au salon IN COSMETICS
- Jeudi 13 juin à Paris FAQ MONTMARTRE (nombre de places limité institut@scientis.fr)
- Mercredi 29 et jeudi 30 juin à Paris au salon MAKE UP PARIS
- Mercredi 25 septembre à Paris au salon NATEXPO
- Mercredi 16 et jeudi 17 octobre à Lyon au Congrès Biocide, INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Mercredi 16 octobre à Paris au salon COSMETIC 360
- Mercredi 16 octobre au Colloque <u>Innovations pour une approche transdisciplinaire de la formulation et de la vectorisation de molécules</u> <u>Intervention d'Institut Scientis</u>
- Mercredi 20 et jeudi 21 novembre à Chartres au <u>Congrès Cosmétique</u>, INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Jeudi 28 et vendredi 29 novembre à Lyon au Congrès de la Société Française de Toxicologie

Et aussi sur rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre!



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, IS'Art Galerie Montmartre abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.









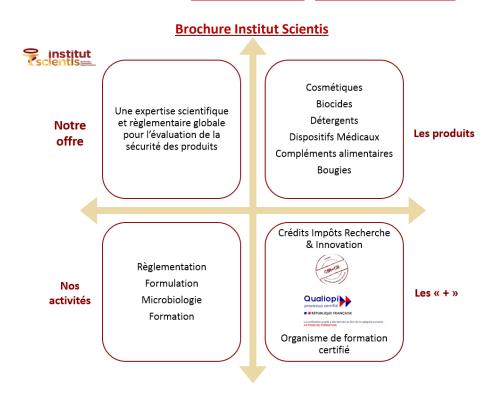


INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - <u>institut@scientis.fr</u> - <u>www.institut-scientis.fr</u>



© 2024 - INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - <u>institut@scientis.fr</u> Site internet : <u>www.institut-scientis.fr</u> / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.